

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 février 2012

Remarque à la mise à l'enquête publique du réaménagement de l'Avenue de Chailly

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné la mise à l'enquête susmentionnée concernant les aménagements cyclables. Nous avons déjà apporté des éléments à ce projet dans le cadre du GDRL mais une amélioration semble encore nécessaire et possible

Si, de façon générale, le projet est satisfaisant, il est par contre inquiétant de constater que la bande cyclable est collée au stationnement voiture perpendiculaire alors que 4.12m sont disponibles pour la partie voiture (avant l'arrêt de bus du Chemin du Ravin en sortant de la ville). Il serait souhaitable de laisser un espace libre d'environ un mètre de largeur entre la bande cyclable et le stationnement voiture, tout en diminuant la largeur de la chaussée voiture d'autant. Il est en effet primordial que la sécurité des cyclistes soit respectée, ce qui n'est pas réalisé dans ce cas de figure.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente